



ANNEXE 7 : Localisation des zones NATURA 2000 et évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000

Carte générale DREAL PACA

Date d'impression : 04/04/2024
18:53:19



Plan IGN v2

Aucune légende n'est disponible pour cette donnée.

Directive Habitat

prop. Site d'Intérêt Communautaire
Zone Spéciale de Conservation

Directive Oiseaux

Directive Oiseaux
Zone de protection speciale

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) :

SAGEP

Hôtel de ville

132 rue Le Corbusier

83130 LA GARDE

Représenté par Charles IGNATOFF en qualité de Directeur Général

Tél : 06 38 56 74 71

Mail : m.chatry@sagem-lagarde.com

SIRET : 788 544 005 000 10

Commune et département : 83130 LA GARDE – Département du VAR

Nom du projet : Requalification du centre-ville de La Garde

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Dossier d'examen au Cas par Cas - rubriques 41 a) et 44 d)

Dossier de déclaration « loi sur l'eau » au titre du code de l'environnement – rubriques 2.1.5.0. et 3.2.2.0.

1 Description du projet

a. Nature du projet

Le site d'étude se trouve en centre-ville de La Garde.

Le projet consiste en la création des aménagements suivants pour la Phase 1 :

- Démolition du Stade Accusano et création d'un parc paysager (parc Nature Sud) en lieu et place équipé d'aires de jeux pour enfants, d'espaces sportifs et culturels, d'une aire de stationnement aérienne perméable à l'Est du parc et de stationnements en bordure Sud du Parc (au droit de l'av. F. Roosevelt),
- Désimperméabilisation du parking de La Poste existant par la création d'un parking silo, de mobilités douces (vélo/piéton), d'espaces verts (parc Urbain Nord) et d'aires de jeux enfants,
- Démolition du bâtiment existant du PRé et reconstruction en lieu et place d'un nouveau bâtiment (destination conservée), désimperméabilisation du parvis et création de jardins thématiques au droit du square Louise Michel,
- Requalification des rues adjacentes aux aménagements les plus importants (réfection de chaussée voire de trottoirs, désimperméabilisation partielle par la mise en place d'espaces verts et de

revêtements drainants, mise à ciel ouvert de collecteurs EP par la réalisation de noues...) : Avenues J. Jaurès/ J. Duclos/ F. Roosevelt et Rues Stalingrad/ Tardivier/ Croizat/ Lagrange/ du droit des enfants/ traverse gare.

La phase 2 concerne la requalification du centre-ville dans les environs de la Place de la République.

La SAGEP souhaite redynamiser le centre-ville de la Garde en suivant 3 axes du projet :

- Un paysage à révéler (intégrer la nature en ville, désartificialiser, créer une harmonie de cœur de ville et une extension graduelle du Plan de la Garde avec le centre-ville),
- Des continuités à retisser (améliorer les circulations, créer des mobilités douces, lier la gare et le centre),
- Des espaces à activer (aménagements d'espaces jeux/sports/pédagogique pour les enfants, redynamisation commerciale afin d'augmenter l'attractivité du cœur de ville),
- Aménager le centre de manière plus vertueuse et en accord avec les contraintes liées au réchauffement climatique et aux risques naturels liés principalement à l'inondabilité du secteur (réduction des îlots de chaleur par végétalisation et mise en place de revêtements clairs augmentant l'effet albédo, réduction des apports d'EP/des débits de pointes aux exutoires et infiltration dans le sol par augmentation des revêtements drainants et mise à ciel ouvert de réseaux EP existants et projetés, création de structures drainantes et réservoirs sous trottoirs végétalisés avec mutualisation du dispositif pour servir de ressource en eau direct à la végétation,)
- Sensibilisation du public aux contextes hydraulique et aux usages de l'eau (inondabilité du secteur, limitation des consommations sur la ressource par circuit fermé pour les jeux d'eau, mise en œuvre d'espèces végétales méditerranéennes ne nécessitant plus d'apport en eau après les 3 premières années de croissance).

Dans le cadre de ce projet, il sera mis en place un dispositif de gestion des eaux pluviales pour compenser les imperméabilisations nouvelles liées au parking silo. Un modelage du terrain dans les environs du parking silo et au droit du parc paysager permettront de réaliser un équilibre déblais-remblais par rapport à l'existant afin d'inhiber toute incidence hydraulique des remblais en lit majeur créés par le projet.

La végétalisation induite par le projet en créant 1.6 ha d'espaces plantés a pour objectif de réduire ces îlots de chaleur et de permettre au public de profiter de ce cœur de ville, y compris en période estivale, dans un environnement plus sain.

Le projet aura donc une incidence favorable pour réduire les îlots de chaleurs du secteur grâce à :

- Une végétation combinée d'espèces de hautes tiges, arbustives, de prairie, limitant l'emménagement de chaleur et favorisant les circulations d'air,
- L'augmentation des revêtements drainants clairs avec un fort albédo, (réflexion apportée sur la possibilité d'intégrer des matériaux avec un liant végétal ou organique),
- La collecte surfacique (fossés, canaux) et l'infiltration des ruissellements, la création de noues drainantes avec ou sans capacité de stockage enterrée (dépression dans les parcs, bande végétalisée au droit des rues) permettant de maintenir une humidité dans le sol et servant de ressource pour la végétation. Ces noues ou chemins de collecte/d'irrigation pourront être plantées avec des espèces adaptées pour permettre la phytoremédiation des eaux captées.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

L'opération, objet de la présente déclaration, est projetée à l'adresse suivante :

83130 LA GARDE - Centre-ville :

- Parking de La Poste
- Stade Accusano
- Pré
- Avenues J. Jaurès/ J. Duclos/ F. Roosevelt et Rues Stalingrad/ Tardivier/ Croizat/ Lagrange/ du droit des enfants/ traverse gare.

Un plan de situation du projet est renseigné dans la présente note.

☐ En site(s) Natura 2000

☒ Hors site(s) Natura 2000 :

- **Deux Zones Spéciales de Conservation (ZSC) – Directive Habitats :**

- Le site le plus proche est situé à 1 km au nord et en amont de la zone de projet (FR9301608 - Mont Caume - Mont Faron - Forêt domaniale des Morières).

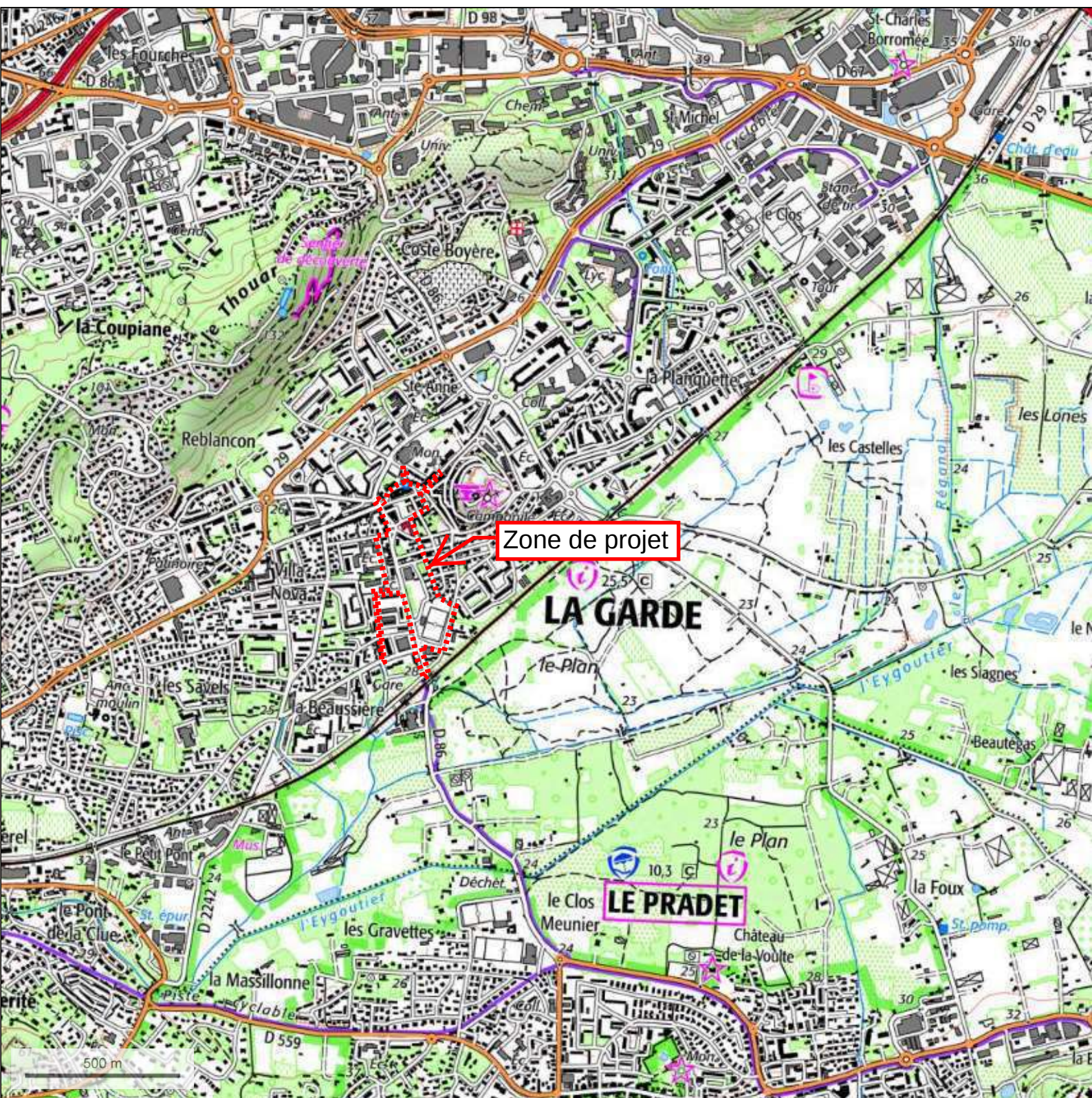
- **Aucune Zone de Protection Spéciale (ZPS) – Directive Oiseaux.**

La parcelle d'implantation du projet se trouve à environ 1 km de tout site recensé au titre du réseau Natura 2000.

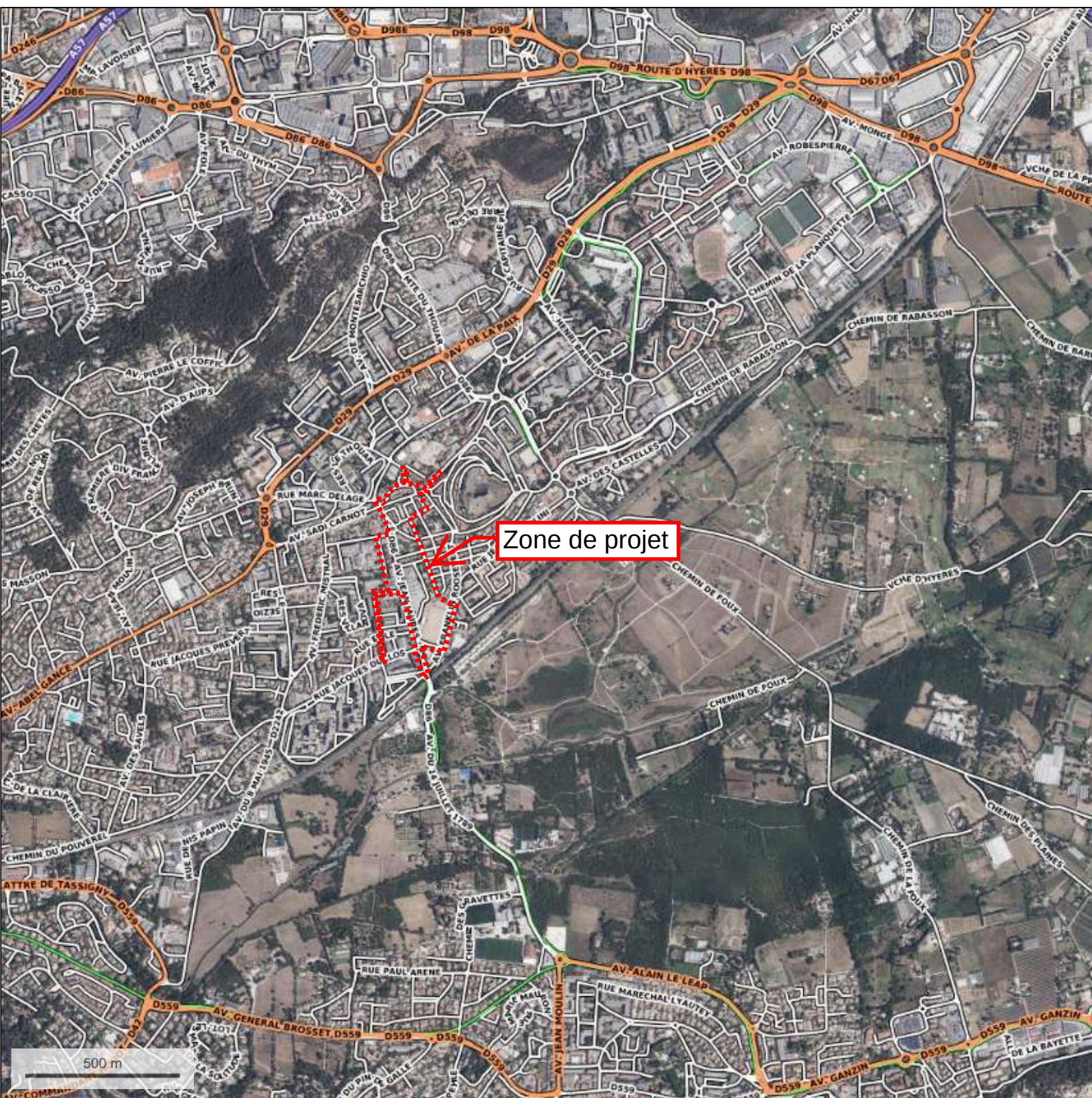
L'implantation du projet en centre-ville, dans un milieu fortement urbanisé, n'impliquera pas d'impact défavorable sur un habitat ou une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site FR9301608.

La cartographie présentant la localisation de la zone de projets par rapport aux zones Natura 2000 indiquée supra, est renseignée ci-après.

Plan de situation



Plan de situation



Carte générale DREAL PACA

Date d'impression : 04/04/2024
18:53:19



Plan IGN v2

Aucune légende n'est disponible pour cette donnée.

Directive Habitat

prop. Site d'Intérêt Communautaire
Zone Spéciale de Conservation

Directive Oiseaux

Directive Oiseaux
Zone de protection speciale

Projection : Spherical Mercator

c. Emprise du projet

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation (si connue) : assiette foncière globale de 6.2 ha ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- | | |
|---|--|
| ☐ < 100 m ² | ☐ 1 000 à 10 000 m ² (1 ha) |
| ☐ 100 à 1 000 m ² | ☒ > 10 000 m ² (> 1 ha) |

- Longueur (si linéaire impacté) : RAS.

- Emprises en phase chantier : Emprise identique à celle du projet de construction.

- Aménagement(s) connexe(s) :

Comme précisé *supra*, l'opération sera équipée d'un dispositif de gestion des eaux pluviales pour compenser les imperméabilisations du futur parking silo comprenant :

- Un dispositif de collecte des EP (réseau équipé de grilles/regards/avaloirs),
- Rétention et prétraitement au sein d'un bassin de compensation des imperméabilisations,
- Rejet par dispositif de relevage dans un regard de décharge en limite de construction et évacuation gravitaire dans le milieu récepteur (réseau EP communal).

La zone de projet sera partiellement désimperméabilisée à l'état projet (+1.6 ha d'espace planté), générant une augmentation de la végétalisation (parc urbain Nord, parc nature Sud, bande végétalisée dans les rues).

Concernant le parking silo, le niveau RDC sera calé au plus proche du niveau TN de manière à limiter les déblais/remblais et de maintenir un équilibre entre eux afin de s'autocompenser, notamment en raison de l'incidence hydraulique vis-à-vis de la zone inondable.

Les parties de constructions du parking avec emprise au sol et sans transparence hydraulique (locaux techniques et accès) représentent une surface de 226 m², soit 430 m³ de volume à compenser.

Le niveau R+1 du parking, qui interceptera les débordements en cas de crue, sera réalisé sur pilotis pour maintenir au maximum la transparence hydraulique. Des dispositifs anti-emportements de véhicules seront prévus de manière à éviter la création d'embâcle et leur emportement en dehors du parking.

Par ailleurs, les locaux de service prévus dans le parking silo seront réalisés, conformément à la demande de la DDTM, avec un **1^{er} plancher calé à la cote de crue (INGEROP – 25.59 m NGF) + 0.20 m, soit à minima à 25.79 m NGF**.

De la même manière, le PRé sera réalisé selon les mêmes principes constructifs du parking silo :

1^{er} plancher calé à la cote de crue (INGEROP – 25.59 m NGF) + 0.20 m, soit à minima à 25.79 m NGF,

Transparence hydraulique maintenue et emprise du bâti limité aux accès, locaux techniques et hall d'entrée, Soit une surface soustraite à la zone inondable de 71 m², induisant un volume soustrait de 135 m³ à compenser.

Les constructions/remblais du parking silo et du PRé seront quant à eux compensés par le modelage du terrain sous forme de dépression en partie sud du parking jusqu'au droit d'une noue paysagère projetée à proximité du collecteur EP Ø1000 existant et par la démolition des gradins/garages du stade Accusano existant (soit environ 700 m³ de compensation disponible).

De même, les remblais (sur 1 193 m²) induits par des buttes au droit du parc paysager seront compensés, à proximité, par des zones de déblais dans le parc (363 m³ de compensation).

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

- ☒ diurne
☐ nocturne

- Durée précise si connue :

La date prévisionnelle de commencement des travaux pour la phase 1 est prévues à partir du dernier trimestre 2024. La durée des travaux est estimée à presque 15 mois pour une livraison en 2025 (livraison de la phase 2 en 2029). Une tranche de travaux provisoires aura lieu pour la phase 1 afin de retrouver des places de stationnement dans l'attente de la livraison du parking silo.

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- | | |
|--|--|
| ☐ < 1 mois | ☒ 1 an à 5 ans |
| ☐ 1 mois à 1 an | ☐ > 5 ans |

- Période précise si connue :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

- | | |
|---|---|
| ☒ Printemps | ☒ Automne |
| ☒ Eté | ☒ Hiver |

- Fréquence :

- ☐ chaque année
☐ chaque mois
☒ autre (préciser) : Travaux ponctuels

e. Entretien / fonctionnement / rejet

En phase exploitation, les ouvrages de gestion des eaux pluviales seront curés et nettoyés selon la fréquence indiquée par le fournisseur. Les boues de curages seront évacuées dans une décharge appropriée.

f. Budget

Coût global du projet :

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|---|
| ☐ < 5 000 € | ☐ de 20 000 € à 100 000 € |
| ☐ de 5 000 à 20 000 € | ☒ > à 100 000 € |

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

☒ Rejets dans le milieu aquatique

Les eaux pluviales se vidangeront dans le réseau EP communal et les eaux de débordement dans le milieu naturel créé, par infiltration dans le sol.

☒ Pistes de chantier, circulation

Uniquement lors de la phase travaux

☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

Non identifiée.

☒ Poussières, vibrations

Uniquement lors de la phase travaux

☒ Pollutions possibles

Pollution accidentelle des eaux pluviales en phase travaux. Pollution chronique des eaux pluviales et de débordement en phase définitive pour le parking silo pour les stationnements situés à ciel ouvert principalement (dernier étage).

☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

Non identifiée.

☒ Bruits

Uniquement lors de la phase travaux

☐ Autres incidences : néant

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☐ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☐ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation

- ☒ Construite, non naturelle : parking de La Poste, Stade Accusano, PRé, rues/avenues existantes requalifiées.
☐ Autre (préciser l'usage) :

Au droit du site et aux alentours du site :

La zone de projet occupe une superficie de 6.2 ha (phase 1 et 2). La surface imperméabilisée de la zone d'étude est constituée de bâtiments, parking, stade, voiries et cheminements piétons).

Le cœur de ville est actuellement fortement imperméabilisé et ne comprend que peu d'espaces plantés dans les espaces publics (végétation éparse) : alignement d'arbres le long de l'avenue J. Jaurès/ du boulodrome/ du square Louise Michel, de la voie du lotissement des Naiades...

Les revêtements sont majoritairement imperméables, composés en grande partie d'enrobé dont la teinte foncée implique un faible albédo. Le secteur est densément construit, avec des bâtiments aux volumes conséquents (résidences, groupe scolaire, commerces et services, équipements publics...). Ces types aménagements existants sont connus dans les études relatives aux ICU (Ilots de Chaleur Urbains) pour avoir une incidence importante sur le rayonnement, l'augmentation de la température (surface, air) et les circulations d'air de par leurs matériaux, leurs configurations et les gaz à effet de serre produits.



Etat existant et projet de la végétation du secteur de projet

Des photos de l'existant sont présentées dans le dossier d'examen au Cas par Cas du projet.



MILIEUX NATURELS ET ESPECES :TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		R.A.S.
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		R.A.S.
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		R.A.S.
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		R.A.S. (zone Humide du Plan de la Garde et Eygoutier situés à 200 m au Sud de la zone de projet, de l'autre côté de la voie ferrée).
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		R.A.S.
Autre type de milieu	Artificialisé	X	Centre-ville (commerces, tertiaire, résidences, groupes scolaires, services, équipements publics...)

TABLEAU DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUSCEPTIBLES DE FREQUENTER LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET :

GROUPE D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Tortue d'Hermann Cistude Lézard ocellé		Le site est partiellement situé en zone de présence peu probable du Lézard Ocellé.
Insectes	Grand capricorne Lucane cerf-volant Damier de la Succise Ecaille chinée Agrion de Mercure Laineuse du prunellier Rosalie des Alpes Taupin violacé Barbot		Présence probable d'insectes.
Mammifères	Barbastelle Grand Rhinolophe Minioptère de Schreibers Myotis capaccinii Petit Murin Petit Rhinolophe Vespertilion à oreilles échancrées Vespertilion de Bechstein		Présence probable mais limitée de petits mammifères.
Oiseaux	Aigle de Bonelli Aigle royal Alouette lulu Bondrée apivore Bruant ortolan Circaète Jean-leblanc Crave à bec rouge Epervier d'Europe Faucon crécerelle Fauvette orphée Fauvette passerinette Fauvette pitchou Grand-duc d'Europe Grive litorne Hirondelle rousseline Martinet à ventre blanc Milan noir Milan royal Petit-duc scops Pie-grièche à tête rousse Pipit rousseline Puffins Yelkouans Rollier d'Europe Traquet oreillard		Oiseaux de passage.
Crustacés	Ecrevisse à pattes blanches		Absence de milieu aquatique favorable.
Poissons	Blageon Chabot		Absence de milieu aquatique favorable.

4 Incidences du projet

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Non concerné car le site devant accueillir le projet est actuellement situé en plein cœur de ville.

Après analyse, les éléments positifs suivants sont à retenir :

- Le site est entièrement aménagés, situés en centre-ville, bordés d'habitations/de locaux d'activités/de routes. Le projet vient désartificialiser ce secteur pour créer 1.5 ha d'espace végétalisés et des revêtements drainants.
- Le projet global est situé en dehors des zones réglementaires à enjeux environnementaux. Le projet ne provoquera aucune coupe biologique pour la faune.
- Des mesures seront prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement en phase travaux notamment. Ce projet paysager permettra une très bonne intégration dans son site.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Non concerné car le site devant accueillir le projet est actuellement situé en plein cœur de ville.

Le projet maintiendra l'intégrité des exutoires pluviaux existant et permettra l'infiltration des EP au droit des revêtements perméables et des espaces végétalisés créés.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Non concerné car le site devant accueillir le projet est actuellement situé en plein cœur de ville.

Le projet maintiendra l'intégrité des exutoires pluviaux existant et permettra l'infiltration des EP au droit des revêtements perméables et des espaces végétalisés créés.

5 Conclusion

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

- ☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le site d'étude se trouve dans un environnement largement artificialisé.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A

La Garde

Signature :

Le

15/06/2024

Charles IGNATOFF
Directeur Général

